# La Communauté de Communes comme système pilote pour l'étude d'un réseau de créations de valeurs forestier élargi

ESPARON Stéphane\*
Bordeaux Sciences Agro ; GRETHA UMR CNRS 5113

# Résumé

En conséquence des tempêtes Lothar, Martin et Klaus survenues en 1999 et 2009 une pénurie de ressource forestière menace aujourd'hui dans le massif forestier aquitain. La récurrence de ces évènements et les conséquences qui en découlent posent la question de la durabilité du réseau de créations de valeurs forestier de ce territoire et sa capacité à absorber des chocs futurs. Cet article étudie l'apport des interactions entre acteurs induites par les synergies industrielles, sur la capacité à survivre du système qu'elles constituent. Pour ce faire, un système pilote est caractérisé. Notre étude bibliographique propose la communauté de communes de Mimizan comme une unité appropriée pour cette démarche expérimentale. Cette dernière combine les critères de base et les facteurs de succès des démarches d'écologie industrielle et territoriale. Nos résultats montrent que plus généralement la communauté de communes est une structure à fort potentiel pour le déploiement de ce type de projet.

Mots-clés: écologie industrielle, territoire, durabilité, réseau forestier, Communauté de Communes

#### 1. Introduction

Entre 1999 et 2009, le massif forestier aquitain a subi trois tempêtes qui ont fortement impacté ses secteurs d'activités. Après chacun de ces chocs, les professionnels du secteur forestier ont rapidement procédé au nettoyage des parcelles sinistrées. Des aides financières ont favorisé un reboisement rapide du massif et la création d'aires de stockage sous aspersion a permis la temporisation d'un stock de bois nécessaire aux industries. Grâce à ces solutions, la filière économique a pu se maintenir jusqu'alors. Mais en 2013, l'analyse prospective de la ressource forestière et des disponibilités en bois de la Région Aquitaine à l'horizon 2025<sup>1</sup> a fait état d'une pénurie potentielle de 2.5 millions de mètres cubes de bois au détriment des industries forestières. Les effets de cette pénurie se ressentiraient dès 2015 et dureraient jusqu'en 2025 (Thivolle-Cazat et al. 2013). Elle est due à un déséquilibre des classes d'âge des peuplements, causé par la répétition des perturbations naturelles. Ces observations interrogent la capacité du secteur forestier et des industries qui en découlent (bois, papier, carton) à faire face à un choc ponctuel et à l'effet cumulatif d'une succession de chocs.

La mise en place des principes de l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) apporte des bénéfices immédiats sur les rendements matières et financiers (Erkman 1998; Jacobsen 2006). Concernant sont intérêt à long terme, l'étude des symbioses industrielles montre un bénéfice des coopérations entre acteurs sur leurs capacités à résister aux perturbations (Chopra,

<sup>\*</sup> Pour contacter l'auteur : stephane.esparon@agro-bordeaux.fr

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rapport rédigé par le centre technique Forêt Cellulose Bois Ameublement (FCBA), l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et le Centre Régionale de la propriété forestière d'Aquitaine (CRPF Aquitaine). (Thivolle-Cazat et al. 2013)

Khanna 2014; Ehrenfeld, Gertler 1997; Zhu, Ruth 2013). Nous souhaitons vérifier ces résultats sur le cas particulier de l'appareil productif Forêt-Bois Landais. Pour ce faire, nous délimitons un « système pilote » représentatif. Ce dernier nous permettra de comparer l'influence de la densité des échanges entre acteurs d'un secteur forêt-bois, sur sa capacité à résister à différents niveaux de pénuries. Le présent article définit les attributs du système expérimental adéquat sur la base du corpus bibliographique de l'EIT.

Ce document est organisé comme suit. D'abord, nous définissons le cahier des charges du système pilote pertinent. En deuxième lieu, nous déterminons les critères de l'écologie industrielle. Enfin, après avoir caractérisé ces deux éléments que sont le pourtour et les actions à mener à l'intérieur de ce périmètre, nous exposons en quoi la communauté de communes et notamment celle de Mimizan, répond à nos attentes.

# 2. Le cahier des charges du « système pilote »

## 2.1 Capacité à analyser et gérer

Ce travail se positionne dans la lignée des études sur l'importance de l'aspect sociale des démarches d'EIT (Ashton, Bain 2012; Cerceau et al. 2014). La dimension territoriale y tient une place importante. D'abord, en raison du lien qui associe « social » et « territoire » à travers la définition que donne Moine en 2006 et que nous développerons ici après. Ensuite, du fait de notre objet d'étude qui est un réseau d'acteurs « territorialisé, délimité géographiquement et fortement ancré » (Levy, Belis-Bergouignan 2011). L'étude de Mermet et Treyer (2001) traite de la recherche d'une « unité territoriale pertinente pour analyser et gérer à long terme les questions d'équilibre entre ressource et demande » se posant sur la question de l'eau. Cet article s'inscrit dans une problématique similaire autour de la ressource bois. L'objet est de définir une unité de gestion homogène permettant une intégrité fonctionnelle de l'objet d'étude. Cet article définit 3 objectifs auxquels doit répondre une unité territoriale (UT). D'abord, elle doit permettre de rendre compte à la fois, de la structure de la ressource, mais également de la demande qui se pose sur cette ressource. Cela permet l'observation d'un bilan comptable entre l'offre et la demande. Ensuite, elle doit « permettre l'émergence d'une communauté de gestion » à tous les stades de la vie de la ressource. Enfin, l'UT doit être l'échelle qui « intègre un ensemble d'enjeux de gestion de la ressource » et « tous les acteurs dont les décisions ont un impact sur les enjeux communs de la gestion ». L'unité de gestion doit se construire dans l'objectif de permettre à la fois l'analyse et la gestion, par tous les acteurs, de tout le cycle de vie d'une ressource. Les travaux de Moine (2006) apportent la deuxième partie de cette spécification. Moine (2006) conceptualise le territoire sous forme d'un système, constitué de 3 sous-systèmes : un espace géographique, un sous-système constitué des acteurs et un soussystème de représentations que se font ces acteurs de l'espace géographique. Ces représentations jouent le rôle de filtre (individuel, idéologique et sociétal) qui influence les acteurs dans leurs prises de décision. Les travaux de cet auteur montrent le caractère spatiotemporel du territoire de par le sous-système « espace géographique » et les boucles de rétroactions qu'il décrit. Ensuite, il montre l'importance des composantes telles que le social, l'économique, l'administratif et le politique qui constituent le système « acteur ».

Nous nous appuyons sur ces deux travaux pour proposer une première condition à laquelle doit satisfaire notre système pilote : ce système doit être capable de proposer des solutions adaptées et actionnables dans le temps, émises à partir d'analyses de données spécifiques à une problématique commune à toutes ses composantes.

# 2.2 Contenir le réseau de créations de valeurs forestier « Elargi »

Plusieurs méthodes d'analyses sont utilisées pour approcher la réalité économique du système productif. Ces méthodes reposent sur une approche méthodologique en appui sur des découpages normalisés: l'approche par secteurs ou branches et l'approche par filière. L'approche par secteur ou branche privilégie les relations existantes entre les composantes du système productif plutôt que les performances des firmes, mais elle ne permet pas de mettre en

évidence les relations « verticales » entre acteurs participant au processus de production entre la ressource et le client (CARMEE 2009). Dans le cadre de l'approche filière les bornes sont plus diffuses et moins évidentes à définir (CARMEE 2009). Mais surtout, quand bien même les limites seraient correctement établies, la représentation par la filière a pour principe de s'arrêter au produit fini. L'approche filière sépare la filière de production et ses filières inverses². La représentation par filière n'intègre pas les interactions entre filières sur un territoire. Elle ne donne qu'une vision analytique d'un système plus global.

L'approche par le système propose un point de vue intégrateur à la fois, des filières en amont du consommateur (de la ressource aux produits finis) et également, de celles qui se déploient après lui (du déchet à son traitement en fin de vie). Nous avons nommé cette vision en double filière (Amont/Aval) : réseau de créations de valeurs forestier élargi. Cette approche permet de focaliser davantage sur la finalité des interactions entre les acteurs que sur leur fonctionnement interne. Elle offre une vision des interactions entre tous les acteurs relatifs aux filières Forêt-produits bois-déchets bois dans une démarche dont le lien au territoire est prépondérant.

Ainsi, nous proposons une deuxième condition que doit remplir le système pilote : le système doit contenir l'ensemble des flux de matériau bois circulant dans un territoire circonscrit et l'ensemble des acteurs du réseau de créations de valeurs qui y sont associés. Ce système étant défini, tout ce qui est en dehors de ce périmètre constitue « l'environnement ».

# 3. Caractérisation des critères de base et de succès de l'écologie industrielle et territoriale.

Pour définir le système adéquat, il nous faut définir les actions qu'elle devra pouvoir effectuer. Cela requiert de répondre aux deux questions suivantes : quelles sont les actions caractérisant l'EIT qu'il faut mettre en place à l'intérieur du système pilote ? Et quels sont les critères qui favorisent la réussite d'une telle démarche ?

L'écologie industrielle est un concept pluridisciplinaire qui a pour aspiration de remettre en adéquation la dynamique des activités industrielles et la dynamique de l'environnement naturel. De nombreuses publications donnent les critères qui caractérisent ce type de projet. Erkman (1998) a spécifié 4 critères sur lesquels s'appuie l'El pour synchroniser le système industriel et son écosystème : valoriser les déchets, boucler les cycles en minimisant les rejets, dématérialiser les produits et procéder à la décarbonisation de l'énergie. Un moyen pour activer ces leviers est la création de synergies. Ces synergies peuvent être de mutualisation (association entre acteurs économiques permettant de rationaliser les coûts) ou de substitution (remplacement d'une ressource par une autre issue des activités d'un acteur voisin). Korhonen (2001) a quant à lui défini 4 critères à appliquer au système industriel par analogie aux écosystèmes : le bouclage des flux de déchets, la diversité des acteurs, la coopération et la proximité. En plus de ces critères de bases qui définissent l'El, des critères favorisant le succès d'une démarche ont été formulés. Erkman (1998) définit les critères suivants : le niveau de confiance des intervenants, la proximité géographique des industriels, la « petite » taille du réseau industriel, les différences et les complémentarités du panache industriel, l'adaptation du système qui permet de changer facilement les procédés pour utiliser des déchets comme ressources et un plan stratégique pensé dès le développement de la zone industrielle. Diemer (2012) définit également des critères de réussite en fonction d'une analyse des symbioses industrielles en activité : avoir une problématique commune, accepter de coopérer et donc avoir confiance, la proximité géographique, la proximité institutionnelle et la diversité des acteurs. Enfin, Roberts (2004) définit 4 points importants pour la réussite de projets de symbioses industrielles : définir un leader qui croit en la synergie, définir un plan stratégique efficace mais malléable, intégrer un maximum de partenaire le plus tôt possible dans le projet et enfin, avoir le support et l'implication directe de l'état dans le projet. En séparant d'un côté, les critères de

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La filière inverse concerne les flux du consommateur vers le producteur

bases que nous pouvons considérer comme fondamentaux et de l'autre, les critères favorisants la réussite, nous obtenons le *Tableau 1* suivant :

Critères de bases de l'El	Critères de succès des projets d'EIT
Valoriser des déchets	La proximité sous toutes ses formes
Boucler les cycles en minimisant les rejets	Le niveau de confiance entre acteurs
Dématérialiser les produits	La communication autour du projet
Procéder à la décarbonisation de l'énergie	La planification du projet
	La diversité des acteurs
	La mise en place de synergies
	L'organisation spontanée des acteurs
	Présence d'un leader de projet
	Le niveau de participation de l'Etat

Sur la base du cahier des charges et des critères à prendre en compte dans le périmètre de l'unité territoriale, la section suivante montre comment la Communauté de Communes Mimizan combine ces différents éléments.

# 4. La Communauté de Communes, un territoire idoine

#### 4.1 Un territoire de compromis

Avant de focaliser notre attention sur la Communauté de Communes (CC), nous avons écarté divers découpages au regard des critères de l'EIT et du cahier des charges que nous avons définis du système pilote.

Les structures écologiques (sylvo-écorégion, grande région écologique forestière) utilisées par l'IGN<sup>3</sup> sur les problématiques forestières induisent la présence de proximité en raison de l'homogénéité du découpage. Mais, ce type de structure n'intègre pas nécessairement des activités économiques en son sein et ne dispose pas de capacité d'analyse et de gestion administrative propre. Les découpages socioéconomiques (aire d'influence de pôle de services intermédiaires, bassin de vie, bassin d'activité, filière élargie, secteur entreprise) préconisés dans les études de l'INSEE permettent de disposer de moyens d'analyse des activités économiques. Elles regroupent des acteurs autour de pôle d'activités semblables ou complémentaires. Cela induit un potentiel synergétique et une combinaison de plusieurs formes de proximité. Néanmoins, les limites géographiques de ce type de découpage sont très modulables et recouvrent en général plusieurs entités administratives. Ce qui complexifie le choix d'une autorité gestionnaire. Les découpages administratifs (national, régional, départementale, communale, intercommunale) disposent de limite géographique et de niveau de compétence législative explicite. De plus, ils permettent la superposition des découpages écologiques et socio-économiques vus précédemment. Les échelles nationales, régionales, départementales renferment un maximum d'acteurs, tous secteurs d'activités confondus. Ce sont les échelles les plus proches de l'administration centrale. En contrepartie, elles favorisent moins les formes de proximité, le degré de confiance et la présence d'un leader consensuel. L'échelle communale dispose d'un fort potentiel sur ces derniers critères. Mais, elle perd en termes de diversité d'acteurs. En revanche, les intercommunalités présentent l'avantage d'augmenter le périmètre géographique tous en restant un territoire de proximité.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Institut National de l'Information géographique et forestière

# 4.2 Un établissement public compétent

Depuis sa création, la commune n'a cessé d'acquérir davantage de liberté et d'autonomie au travers une délégation de pouvoir de l'état (Le Lidec 2007; Le Saout 2013). Considérées comme un handicap du fait de leurs petites tailles, elles obtiennent la possibilité de s'associer afin de rassembler des moyens plus importants pour l'application de l'action publique municipale. Ce fut la première forme législative de coopération intercommunale.

La Communauté de Communes est l'un des 6 types d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunales. La CC, comme tout établissement public (EP), est régit par des principes. Selon le principe de spécialité fonctionnelle, l'EP est soumis à des champs de compétences clairement énumérées. Elles ne peuvent intervenir que dans les champs de compétences qui lui ont été déléguées par les communes. Les communes qui s'associent en EPCI à fiscalité propre<sup>4</sup>, c'est le cas de la CC, doivent déléguer des compétences "obligatoires" et peuvent déléguer des compétences "optionnelles". Enfin, la CC peut décider d'acquérir des compétences "facultatives". Selon le principe de spécialité territoriale, l'EPCI est compétente uniquement sur le périmètre des communes membres (Article L. 5210-4 du CGCT<sup>5</sup>). Enfin en application du principe d'exclusivité l'EPCI est le seul à pouvoir agir sur les champs de compétences qui lui ont été confiées. Néanmoins, l'EP peut décider de transférer certaines de ses compétences, s'il estime qu'une autre entité est en meilleure capacité d'y répondre. Ce sont les principes de subsidiarité (vers une entité d'échelon supérieur) ou de suppléance (vers une entité d'échelon inférieur).

La Communauté de Communes de Mimizan (CCM) (Aureilhan, Bias, Mézos, Mimizan, Pontenxles-Forges et Saint-Paul en Born) est située au centre du massif forestier des Landes de Gascogne. Elle comptabilise dans ses statuts 12 blocs de compétences. L'analyse de ces derniers au regard des informations du Tableau 1, montre plusieurs points communs. Le premier critère de base de l'EIT est la valorisation des déchets. Or, le traitement les déchets ménagers est une compétence obligatoire de ce territoire. Cette gestion a été confiée au Syndicat Intercommunale à Vocation Multiple (SIVOM) du pays de Born. Le SIVOM est le seul à pouvoir et devoir agir sur cette compétence, en vertu du principe d'exclusivité. Le deuxième critère de l'EIT est le bouclage des flux de matières. Sur ce point, la CCM est en charge du développement économique et des énergies renouvelables. Ces compétences lui donnent la capacité et la légitimité de proposer et mettre en œuvre des circuits de valorisation de matière et énergétique basés sur ses gisements de ressources et de déchets. De plus, l'évolution de l'EPCI d'une « structure de gestion » en une « structure de projet » lui confère des capacités de planification et d'anticipation (Guéranger 2008). Le 3<sup>e</sup> critère clé que nécessite la complétude d'une démarche d'EIT est la dématérialisation des produits. Sur ce point, la CCM dispose de 3 blocs de compétences avantageux que sont l'aménagement de l'espace, le développement économique et l'aménagement numérique. Ces compétences contribuent à planifier un développement harmonieux des technologies d'informations et de communications sur l'ensemble de son territoire. Ces technologies sont des prérequis nécessaires pour tendre vers la dématérialisation des produits, au profit des services. Enfin, le 4<sup>e</sup> critère consiste à évoluer de l'utilisation de l'énergie fossile à l'énergie décarbonée<sup>6</sup>. La CCM a à charge un bloc de compétence dédié aux zones de développement d'énergie renouvelable.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Les règles sont différentes pour les EPCI dites sans fiscalité propre

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Une énergie décarbonée au sens stricte ne produirait pas de dioxyde de carbone. Cependant, la définition communément admise considère les énergies décarbonées comme permettant de réduire nos émissions gaz à effet de serre et notre dépendance aux énergies fossiles. Elles sont de deux types, électriques ou non électriques (Décarboner l'énergie en France: pour le climat, la sécurité l'approvisionnement et la compétitivité 2011).

# 4.3 Un territoire de proximité

« Les établissements publics de coopération intercommunale sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité »<sup>7</sup>. La constitution de cette dernière nécessite des conditions socio-économiques qui associent : proximité, intérêts communs résultants d'une problématique commune, objectif commun et désir de s'associer.

En effet, la proximité est une condition nécessaire à la constitution et à la gouvernance locale (Bertrand, Moquay 2004). Cette notion est aussi prépondérante dans les recherches sur le champ de l'EIT. Diemer (2012) définit la proximité comme étant un critère de réussite important sous toutes ses formes. De l'unicité écologique8 caractéristique du massif des Landes de Gascogne découle une multitude de proximités. La grande majorité des acteurs économiques forestiers de ce territoire sont tributaires de la dynamique d'une seule essence, le pin maritime. Cela crée une proximité socio-économique de ressources matérielles (Bouba-Olga, Grossetti 2008). Cette ressource matérielle commune associée à l'existence d'une proximité géographique, induit un deuxième niveau de proximité qui serait une proximité socioéconomique contextualisée (Angeon, Caron 2009). Cette proximité s'exprime ici par le fait de devoir faire face aux mêmes contraintes environnementales ou climatiques. Les tempêtes de 1999 et de 2009 dans la région ou encore les attaquent d'insectes xylophages du pin en sont de bonnes illustrations9. La spécialisation de la gestion forestière à l'échelle du massif forestier et la standardisation importante des itinéraires sylvicoles induisent une proximité socioéconomique de ressources cognitives (Bouba-Olga, Grossetti 2008). Cette dernière est induite par l'usage généralisé d'une sylviculture fortement standardisée. A travers l'utilisation et la transmission de ces méthodes, ces acteurs entretiennent un savoir-faire spécifique au territoire (Tremblay et al. 2003). Egalement, nous pouvons faire état de la présence d'une proximité institutionnelle (Pecqueur, Zimmermann 2004) ou proximité socio-économique de coordination de médiation (Bouba-Olga, Grossetti 2008). Les acteurs du territoire sont régis et interagissent avec les mêmes institutions. Qu'elles soient d'envergure nationale avec des antennes régionalisées (Office Nationale des Forêts, le Centre Régional de la propriété forestière, Institut National de la Recherche Agronomique) ou qu'elles soient d'envergure régionale (Alliance Forêt Bois, la Fédération des Industries du Bois d'Aquitaine). De ce territoire ont émergé des codes spécifiques et de nouvelles institutions, tel un pôle de compétitivité dédié aux produits et matériaux des forêts cultivés.

La diversité est un critère de réussite cité par plusieurs auteurs dans la littérature (Diemer 2012; Erkman 1998). Le regroupement de communes en une communauté offre l'avantage d'élargir le périmètre géographique et de ce fait offre un potentiel de diversité d'acteur plus important sans réduire le niveau de compétence législatif. Cela permet d'augmenter significativement la richesse totale et la richesse spécifique en entreprises des filières forêt-produits bois-déchets bois.

\_

Définition INSEE, 2014: http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/etab-pub-cooper-intercom.htm. Consulté le 18/08/2014.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Le massif des Landes de Gascogne est constitué de 1 million d'hectare d'une seule essence, le Pin maritime.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Les tempêtes ont mis en évidence la faible résistance au vent du pin maritime. Beaucoup d'études ont suivi ces évènements pour tenter d'améliorer l'ancrage racinaire, soit par modification des travaux du sol, soit par modification de l'essence forestière. Egalement, les attaques d'insectes xylophages qui ont suivi les tempêtes ont posé la question de la vulnérabilité de cette ressource en rapport à sa monospécificité.

#### 4.5 Un territoire d'action

L'analyse des rapports d'activités 10 de la CCM sur la période 2008-2012 montre la mise en place de 4 types de projets structurants (SCOT, TePOS, Zones d'Activités et espace de télétravail) qui font preuve du potentiel de la CCM en faveur des démarches de types EIT. En particulier il est possible de souligner un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ayant pour objectif d'anticiper les besoins des différentes politiques sectorielles afin de les développer avec cohérence, un projet de Territoire à Energie POSitive (TePOS) depuis 2012 ayant pour objectif de développer localement la production des énergies renouvelables tout en réduisant les consommations pour tenter d'atteindre à terme l'autonomie. La CCM a mise en place plusieurs Zones d'Activités dans des secteurs très variés (artisanat, BTP, énergies renouvelables, transports et les services, recyclage et la valorisation des matières, loisirs aéronautiques, forage d'eau de source). Egalement, la CCM a développé un espace de télétravail permettant à la fois la mutualisation de moyen et une dématérialisation des services. L'existence de ces projets atteste de capacité à planifier, de capacité à mutualiser des moyens et des services dans des champs disciplinaires identiques aux démarches d'EIT.

# 5. Conclusion

L'association de plusieurs unités communales en une communauté de communes présente l'avantage d'augmenter la taille du territoire d'action, sans perte de niveau de compétence. L'association des principes d'exclusivité et de spécialité qui s'applique à la communauté de communes, spécifie son champ de compétences, le rend seul responsable et délimite son périmètre d'action géographique. La communauté de communes exerce ses compétences de plein droit en lieu et place des communes, ce qui rend légitime ses prises de décision. Nous avons vu qu'un bon nombre des blocs de compétences à disposition des CC ont des objectifs communs avec les démarches d'écologie industrielle et territoriale. Une communauté de communes qui dispose des blocs « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », « actions de développement économique » « aménagement de l'espace » et « protection et la mise en valeur de l'environnement » à la capacité d'accompagner sur son territoire les 4 critères de base sur lesquels s'appuient les démarches d'EIT. Néanmoins, tous les blocs ne sont pas obligatoires. Le choix effectué par l'intercommunalité lors de la constitution de son statut impactera donc sa capacité à déployer pleinement des démarches d'EIT. Egalement, la CC peut décider de transférer une partie de ses compétences à un autre établissement public s'il le considère mieux qualifié. Ce qui peut créer l'inconvénient de décentraliser la prise de décision.

Dans le cas particulier de la communauté de communes de Mimizan. Elle rassemble dans son périmètre de nombreux facteurs de réussite comme plusieurs formes de proximité, une diversité d'acteurs et la capacité à planifier des projets structurants. Dans les faits, les actions déjà menées sont des preuves d'un niveau minimum de confiance entre acteurs, d'une capacité à communiquer autour d'un projet, d'une organisation spontanée et la présence d'un leader d'intention. La CCM est capable de collecter des données relatives à ses secteurs d'activités. Elle peut donc proposer des solutions spécifiques et possède les aptitudes légales pour instruire et actionner ces solutions sur son territoire. Ces conditions font de la communauté de Communes de Mimizan un territoire pilote approprié pour notre étude.

#### Références

ANGEON, Valérie et CARON, Armelle, 2009. Dossier « Économie de la proximité » – Quel rôle joue la proximité dans l'émergence et la pérennité de modes de gestion durable des ressources naturelles ? Natures Sciences Sociétés. octobre 2009. Vol. 17, n°4, pp. 361-372.

ASHTON, Weslynne S. et BAIN, Ariana C., 2012. Assessing the « Short Mental Distance » in Eco-Industrial Networks. Journal of Industrial Ecology. février 2012. Vol. 16, n°1, pp. 70-82.

<sup>10</sup> Le rapport d'activité de 2008 à 2011 et le rapport d'activité de 2012

- BERTRAND, Nathalie et MOQUAY, Patrick, 2004. La gouvernance locale, un retour à la proximité. Économie rurale. 2004. Vol. 280, n 1, pp. 77-95.
- BOUBA-OLGA, Olivier et GROSSETTI, Michel, 2008. Socio-économie de proximité. Revue d'Économie Régionale & Urbaine. 2008. N 3, pp. 311–328.
- CARMEE, 2009. 1-11: l'approche filière: un outil d'analyse des dynamiques du système productif. Note de veille. Centre d'études régionales des mutations de l'économie et de l'emploi.
- CERCEAU, Juliette, JUNQUA, Guillaume, GONZALEZ, Catherine, LAFOREST, Valérie et LOPEZ-FERBER, Miguel, 2014. Quel territoire pour quelle écologie industrielle? Contribution à la définition du territoire en écologie industrielle. Développement durable et territoires. 4 février 2014. N vol. 5, n°1.
- CHOPRA, Shauhrat S. et KHANNA, Vikas, 2014. Understanding resilience in industrial symbiosis networks: Insights from network analysis. Journal of Environmental Management. août 2014. Vol. 141, pp. 86-94.
- DIEMER, Arnaurd, 2012. Qu'avons nous appris des symbioses industrielles? In : Colloque interdisciplinaire sur l'écologie industrielle et territoriale. Troyes. 2012.
- EHRENFELD, John et GERTLER, Nicholas, 1997. Industrial ecology in practice: the evolution of interdependence at Kalundborg. Journal of industrial Ecology. 1997. Vol. 1, n°1, pp. 67–79.
- ERKMAN, Suren, 1998. Vers une écologie industrielle. C. L. Mayer. Dossier pour un débat, 84.
- GUÉRANGER, David, 2008. L'intercommunalité, créature de l'état: Analyse socio-historique de la coopération intercommunale. Le cas du bassin chambérien. Revue française de science politique. 2008. Vol. 58, n 4, pp. 595.
- JACOBSEN, N. B., 2006. Industrial symbiosis in Kalundborg, Denmark A quantitative assessment of economic and environmental aspects. Journal of Industrial Ecology. 2006. Vol. 10, n 1-2, pp. 239-255.
- KORHONEN, Jouni, 2001. Four ecosystem principles for an industrial ecosystem. Journal of Cleaner Production. 2001. Vol. 9, n°3, pp. 253–259.
- LE LIDEC, Patrick, 2007. Le jeu du compromis: l'Etat et les collectivités territoriales dans la décentralisation en France. Revue française d'administration publique. 2007. Vol. 121-122, n°1, pp. 111.
- LE SAOUT, Rémy, 2013. L'intercommunalité en France comme objet de recherche: entre évaluation des dispositifs et analyses des processus d'institutionnalisation. Revista Vasca de Administración Pública. Herri-Arduralaritzako Euskal Aldizkaria. 2013. N 96, pp. 315–340.
- LEVY, Rachel et BELIS-BERGOUIGNAN, Marie-claude, 2011. Quel développement pour une filière fondée sur le partage d'une ressource localisée? Revue d'Économie Régionale & Urbaine. 2011. Vol. octobre, n 3, pp. 469.
- MERMET, Laurent et TREYER, Sébastien, 2001. Quelle unité territoriale pour la gestion durable de la ressource en eau? Responsabilité et Environnement. 2001. Vol. 22, pp. 67–79.
- PECQUEUR, Bernard et ZIMMERMANN, Jean-Benoît, 2004. Economie de Proximités. Hermes science publications. Paris : Hermes science publications.
- ROBERTS, Brian H, 2004. The application of industrial ecology principles and planning guidelines for the development of eco-industrial parks: an Australian case study. Journal of Cleaner Production. octobre 2004. Vol. 12, n°8-10, pp. 997-1010.
- THIVOLLE-CAZAT, Alain, COLIN, Antoine, MEREDIEU, Céline, DROUINEAU, Sébastien, CAVAIGNAC, Sébastien, BAILLY, Alain, LABBE, Thierry et LAMBERT, Pierre, 2013. Analyse prospective de la ressource forestière et des disponibilités en bois de la région Aquitaine à l'horizon 2025. Disponibilité en bois en Aquitaine de 2012 à 2025. Rapport final. IGN, INRA, CRPF, FCBA.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle, FONTAN, Jean-Marc, KLEIN, Juan-Luis et ROUSSEAU, Serge, 2003. Proximité territoriale et innovation : une enquête sur la région de Montréal. Revue d'Économie Régionale & Urbaine. 2003. N°5, pp. 835.
- ZHU, Junming et RUTH, Matthias, 2013. Exploring the resilience of industrial ecosystems. Journal of Environmental Management. juin 2013. Vol. 122, pp. 65-75.